

Le 13 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 13 décembre 2022 à 21 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, Madame la conseillère Annie Levasseur sous la présidence de Madame Nathalie Picard, Mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Chaque conseiller ainsi que la mairesse ont reçu par courriel un avis de convocation à la séance extraordinaire et ont signé le formulaire « Acceptation de notification par moyen technologique ».

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

2022-12-193

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2022-12-194

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le présent Budget de l'année financière 2023 et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 soient adoptés et qu'il est décrété ce qui suit :

A) RECETTES :

TAXES	1 012 013 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	10 400 \$
TRANSFERTS	209 235 \$
SERVICES RENDUS	35 370 \$
IMPOSITION DE DROITS	24 000 \$
AUTRES REVENUS	36 909 \$
FONDS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	27 920 \$
TOTAL DES REVENUS	1 355 847 \$

B) DÉPENSES :

ADMINISTRATION ET ÉVALUATION	271 411 \$
SECURITE PUBLIQUE	164 287 \$
VOIRIE	295 957 \$
AQUEDUC & EGOUT	113 195 \$
MATIERES RESIDUELLES	210 407 \$
COURS D'EAU	8 462 \$
SANTE ET BIEN-ETRE	27 500 \$
AMENAGEMENT, URBANISME ET DEV.	100 962 \$
LOISIRS ET CULTURE	95 385 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	35 781 \$
REMBOURSEMENT CAPITAL	24 500 \$
AFFECTATIONS	8 000 \$
TOTAL DÉPENSES	1 355 847 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025 :

Année	Montant	Subvention	Projet
2023	75 000\$	55 000\$ - FFR Volet 4	Belvédère
	312 270\$	312 270\$ - TECQ 2019-2023	Réparation section d'aqueduc, réparation de ponceaux et pavage
	À estimer	Entre 75% et 83%	Caserne incendie
	55 000\$	55 000\$ - PRABAM	Travaux d'entretien sur les bâtiments municipaux
2024	À estimer	Aucune	Achat d'un tracteur
2025	À estimer	Attente de l'annonce TECQ 2024-2029	Pavage et travaux sur le réseau d'aqueduc / eaux usées

PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-12-195

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 08.

Signature du procès-verbal :

Nathalie Picard
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Nathalie Picard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse